

Nouvelles règles de gestion

Il faut que ce soit gagnant pour tous



FO DGFIP
la force syndicale

Pour F.O.-DGFIP, une harmonisation par le haut, c'est gagnant- gagnant !

**Tous les agents de la DGFIP, qu'ils soient issus de la DGI
ou de la DGCP, doivent être gagnants !**

Ils doivent tous voir une évolution positive dans leur cadre de vie.

Pour F.O.-DGFIP cela passe par :

- Le maintien de la note chiffrée,
- Le maintien de deux mouvements de mutation annuels,
- Le maintien du mouvement spécifique sur postes,
- Le maintien du droit au retour dans le département d'origine pour les promus internes par concours et liste d'aptitude.

F.O.-DGFIP est la seule organisation syndicale à défendre l'ensemble de ces positions qui profitent à tous.

Libre, indépendant, déterminé, F.O.-DGFIP continuera à revendiquer tout cela lors des groupes de travail sur les nouvelles règles de gestion !

Ce que F.O.-DGFIP revendique :

FILIERE FISCALE

**Un mouvement de mutation
supplémentaire
pour les A et les B**

**2 fois plus de situations
prioritaires réglées**

Droit au retour pour les promus



**Pour que la promotion sociale
soit un choix et non une punition !**

FILIERE GESTION PUBLIQUE

Une durée de séjour d'un an

**Un acquis fort
que nous souhaitons préserver**



**Contre la discrimination
homme/femme**

Ces revendications ont été adoptés par les militants Force Ouvrière des deux ex-directions qui souhaitent des règles de vie améliorées avec des avancées pour tous les agents et non pas des règles de vie calées uniquement sur l'existant d'une filière !

La DGFIP objecte principalement des raisons budgétaires et de faisabilité informatique pour ne pas céder à nos légitimes revendications. Inacceptable ! C'est à l'administration de mettre les moyens derrière la fusion qu'elle a imposée aux personnels.

F.O.-DGFIP continuera à revendiquer et à se battre jusqu'au bout pour faire aboutir ses revendications dans l'intérêt de tous les agents !

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %
Pour la filière fiscale n° DGI :

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu